



Ministère des solidarités et de la santé  
Ministère du travail  
Ministère de l'action et des comptes publics



MAIRIE DE SAINTE-CROIX-AUX-MINES  
A l'attention du Maire  
37 RUE MAURICE BURRUS  
68160 SAINTE CROIX AUX MINES

Direction de la recherche, des études, de  
l'évaluation et des statistiques  
Sous-direction de l'observation de la solidarité  
Bureau de la lutte contre l'exclusion

Paris, le lundi 24 septembre 2018

Madame, Monsieur le Maire,

Le service statistique ministériel du Ministère des solidarités et de la santé, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), réalise, en partenariat avec Pôle emploi, la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et le service de l'ASPA de la caisse des dépôts, **une enquête auprès des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), du minimum vieillesse et de la prime d'activité.**

Cette enquête vise à mieux connaître les conditions de vie des personnes qui étaient ou qui sont toujours allocataires d'une de ces allocations. À caractère obligatoire, elle est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle aura lieu du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre 2018.

Parmi les personnes enquêtées, certaines habitent dans votre commune. Ces personnes seront interrogées par un enquêteur (ou une enquêtrice) de la société IPSOS, muni(e) d'une carte officielle. Elles sont prévenues individuellement par lettre.

Le travail de l'enquêteur (ou enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée, soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public, soit par voie de presse. Une proposition de texte à insérer est au verso de ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, les réponses à l'enquête resteront anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Si vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires sur cette étude, vous pouvez appeler le numéro vert 01.71.25.05.27 pour la métropole / 02.14.40.40.01 pour La Réunion / 05.17.83.71.00 pour la Martinique (appel non surtaxé) ou contacter par mail la hotline d'IPSOS ([bms2018@ipsos-direct.fr](mailto:bms2018@ipsos-direct.fr)).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le directeur de la recherche, des études, de  
l'évaluation et des statistiques**

  
Jean-Marc Aubert

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2018X080SA du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2018.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont obligatoires et sont protégées par le secret statistique et destinées à la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES). Les réponses à ce questionnaire sont conservées pendant vingt ans.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de IPSOS (35 rue du Val de Marne - 75013 Paris) ou auprès de la correspondante à la protection des données à la DREES (14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP).

**Exemple de texte à insérer :**

**ENQUÊTE AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX ET DE LA PRIME D'ACTIVITÉ**

Le Ministère des solidarités et de la santé réalise, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre 2018, une enquête sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité.

L'enquête a pour objectifs d'offrir une photographie complète et précise des conditions de vie des allocataires ou anciens allocataires de minima sociaux et de la prime d'activité (logement, dépenses, vie sociale, vie professionnelle, privations, santé et handicap, etc.), mais également de calculer de nombreux indicateurs d'inégalités de revenus : niveau de vie, pauvreté monétaire, reste à vivre.

Dans notre commune, quelques personnes seront sollicitées. Un enquêteur de la société IPSOS chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.